

Ce document certifie que

la Municipalité d'Echallens

est signataire des engagements d'Aalborg

Les engagements d'Aalborg sont une déclaration consensuelle d'actions se basant sur des principes de durabilité de la charte d'Aalborg de 1994. Ils ont été adoptés lors de la conférence d'Aalborg+10, en juin 2004 par des gouvernements/autorités locaux européens.

Avec cette signature, la Municipalité d'Echallens, affirme son engagement

- pour le développement durable et un agenda 21 local
- pour des actions stratégiques et coordonnées visant à la promotion d'une communauté participative, créative, prospère et durable avec une qualité de vie élevée pour tous, permettant à tous ses citoyens de participer à la vie communautaire.

Le signataire s'est également engagé avec ces co-signataires et partenaires locaux, pour la mise en place d'évaluations, d'objectifs et des plans d'actions annexés aux engagements d'Aalborg.

Plus spécifiquement:

- Produire un rapport de base dans les douze mois après signature,
- développer un processus d'élaboration d'objectifs avec la participation de la communauté,
- établir une priorité des actions englobants les dix engagements,
- établir des objectifs locaux dans les vingt-quatre mois,
- communiquer régulièrement à la communauté les progrès réalisés,
- communiquer régulièrement, pour une évaluation européenne, les objectifs réalisés et les progrès effectués.

06.07.2010 le maire d'Aalborg

Au nom de la ville d'Aalborg, CEMR et ICLEI – Autorités locales pour le développement durable avec leurs partenaires de la campagne de développement durable des villes et cités européennes.